



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
GRAND-EST

LES CHIFFRES CLÉS 2021 EN GRAND EST

20
chargé.es de mission DLA

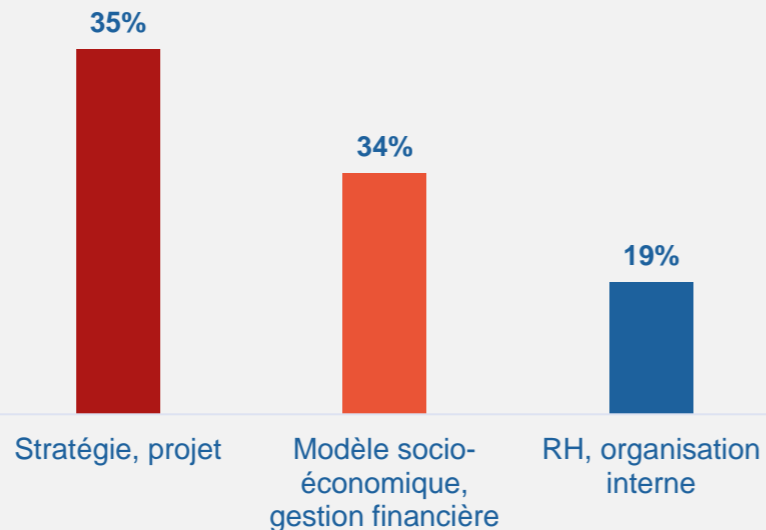
97%
des structures
accompagnées sont des
associations

745
structures bénéficiaires du
dispositif portant
7 371 emplois

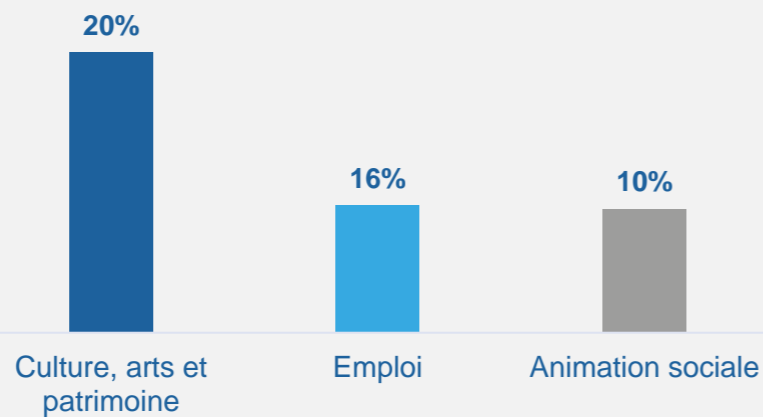
1 010
jours d'accompagnement
par un prestataire

70
comités d'appui sur le
territoire permettant de
réunir l'écosystème ESS

TOP 3 DES THÉMATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT



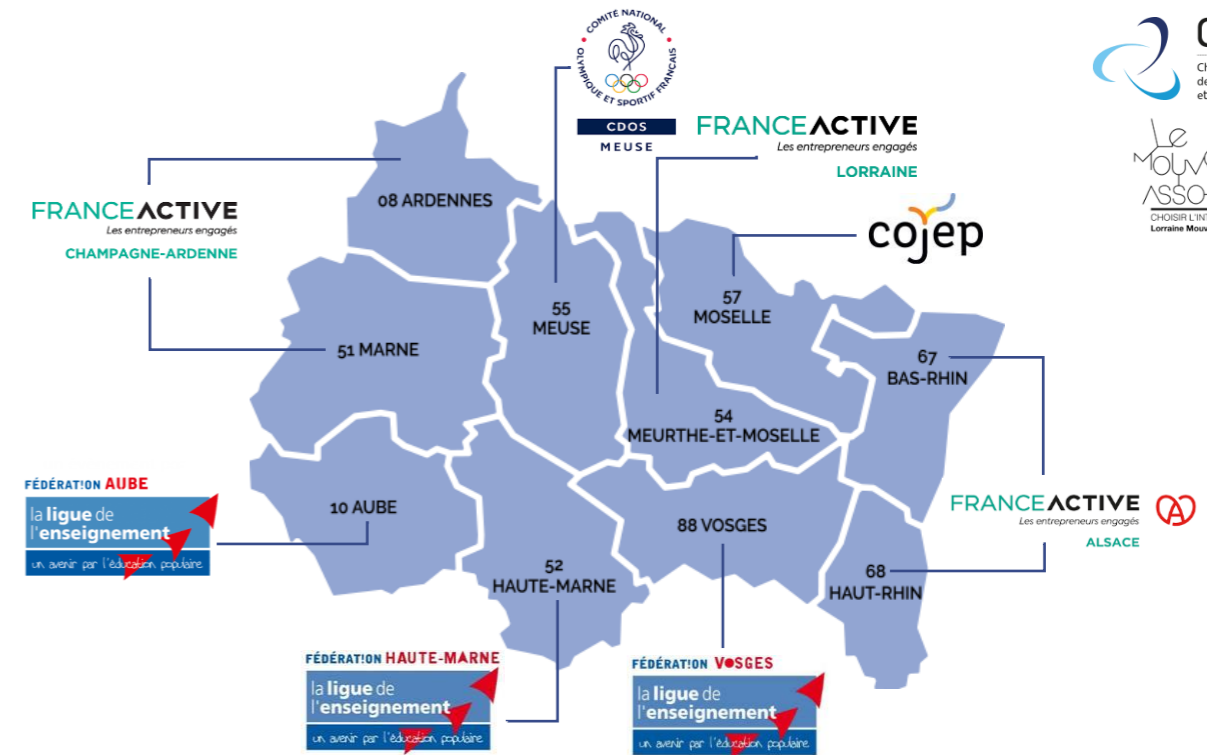
TOP 3 DES SECTEURS D'ACTIVITÉS DES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES



Source Enée : Chiffres clés extrait des conventions 2021

LE DLA AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES

Opérateurs DLA 2020-2022



DLA 08 - France Active Champagne-Ardenne
ellen.cb@franceactive-champagneardenne.org

DLA 55 - CDOS de la Meuse
dla55@cdos55.fr

DLA 10 - Ligue de l'Enseignement de l'Aube
dla10@laligue10.org

DLA 57 - COJEP de Moselle
lkron@cojepmoselle.org

DLA 51 - France Active Champagne-Ardenne
ellen.cb@franceactive-champagneardenne.org

DLA 67 - France Active Alsace
croux@alsaceactive.fr

DLA 52 - Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne
dla52@ligue52.org

DLA 68 - France Active Alsace
cwolf@alsaceactive.fr

DLA 54 - France Active Lorraine
d.manneville@franceactive-lorraine.org

DLA 88 - Ligue de l'Enseignement des Vosges
dla@fol-88.com

DLA Régional - CRESS Grand Est - Lorraine Mouvement associatif
dlar@cress-grandest.org

www.dla-grandest.org

LES PILOTES REGIONAUX DU DLA



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Grand Est



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
GRAND-EST



DLA Grand Est - Document Présentation - Édition août 2022

QU'EST-CE QUE LE DLA ?

Créé en 2002, le **Dispositif Local d'Accompagnement** (DLA) a pour objectif d'**accompagner** les **structures d'utilité sociale employeuses**, dans leurs projets de création et de consolidation d'emplois.

Depuis 16 ans, plus de 60 000* structures ont bénéficié de ce dispositif en France.

En **Grand Est**, le DLA est piloté par l'Etat, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires et le Conseil Régional Grand Est aux côtés du Mouvement associatif et de la CRESS Grand Est.

* Source : Chiffres clés DLA 2017, rapport mesure de performance (AVISE)



1



ACCUEIL

Un premier temps d'échange et d'information avec le/la chargé-e de mission DLA afin d'analyser votre demande, de valider son éligibilité ou de vous orienter vers d'autres acteurs et ressources du territoire

2



DIAGNOSTIC PARTAGÉ

En s'appuyant sur des entretiens approfondis, le/la chargé-e de mission DLA réalise un diagnostic de la situation de votre structure et ses besoins d'accompagnement. Ce diagnostic partagé est élaboré conjointement avec la structure qui en valide les conclusions

3



ÉLABORATION DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

Le/la chargé-e de mission DLA et la structure accompagnée hiérarchisent et priorisent les axes de changement. Sur cette base, un parcours d'accompagnement combinant plusieurs actions est défini :

- Actions à réaliser par la structure elle-même en interne,
- Accompagnements mobilisables sur le territoire : formations, dispositifs d'accompagnement thématiques ou sectoriels, mise en réseau etc.,
- Une ou plusieurs actions d'ingénieries individuelles et/ou collectives en faisant appel à un prestataire externe (le cas échéant, ces ingénieries sont financées dans le cadre du dispositif).
- Apport d'expertise « interne » par le/la chargé-e de mission.

4



COORDINATION DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

Le/la chargé-e de mission facilite l'accès à chacune des solutions d'accompagnement envisagée et s'assure de la mise en œuvre du parcours.

5



SUIVI ET CONSOLIDATION

Cette étape permet d'évaluer les effets de l'accompagnement, son appropriation et d'identifier d'éventuels nouveaux besoins